



Direction des Actions Sociales - CCAS
Service Prévention seniors
MB/DJ

DECISION DU MAIRE

La Ville de Bourg-en-Bresse organise, dans le cadre de son activité **Bourg-Vacances** gérée par le service Prévention seniors, plusieurs sorties à la demi-journée ou à la journée. La participation financière demandée aux participants comprend, selon l'animation, le transport en car, les droits d'entrée / de visite et le coût du repas ou d'une collation.

En vertu :

- de la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 et de l'arrêté municipal n° 60399 du 18 juillet 2022, autorisant le Maire à accomplir la totalité des actes de gestion courante définis aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- et de la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 1995 fixant les modalités des activités liées aux loisirs.

Le prix par personne des sorties 2024 est fixé à :

- **6,00 €** (six euros) pour un petit déjeuner au restaurant Ô comptoir à Bourg-en-Bresse le jeudi 11 juillet 2024 matin,
- **9,00 €** (neuf euros) pour une visite des soieries Bonnet à Jujurieux le jeudi 08 août 2024 matin,
- **12,00 €** (douze euros) pour un goûter en bord de Saône au restaurant du parc de Vésines le jeudi 22 août 2024 après-midi,
- **30,00 €** (trente euros) pour un repas au restaurant Ô toi c... à Thoisse le jeudi 29 août 2024 journée.

Bourg-en-Bresse, le **24 MAI 2024**

Le Maire

Jean-François DEBAT
Président de Grand Bourg Agglomération
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes